

Québec

Objet : Collaboration à l'atteinte des cibles tensionnelles.

Docteur,

_____ s'est présenté(e) aujourd'hui avec une ordonnance de _____ pour de l'hypertension.

Comme vous le savez peut-être la loi 41 a modifié les actes que je peux poser comme pharmacien(ne). Je suis heureux(se) de vous informer qu'il me ferait plaisir de contribuer à l'atteinte des cibles de tension souhaitées pour ce patient. Avec votre accord, je serais autorisé(e) à ajuster la dose de ce médicament de façon optimale pour atteindre ces cibles. Je vous tiendrai informé des actes que je poserai de façon à ce que votre dossier reflète fidèlement la situation clinique du patient. De cette façon, j'espère que nous pourrions contrôler plus rapidement la tension artérielle de ce patient tel que préconisé par la Société québécoise d'hypertension.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à me signifier la cible de tension que vous souhaitez pour ce patient. Advenant que cette valeur ne puisse être atteinte avec ce médicament, je vous contacterai pour établir la conduite à suivre.

En espérant avoir le plaisir de collaborer plus étroitement avec vous pour assurer un suivi clinique bonifié de ce patient.

Cible tensionnelle visée :

- < 140/80 (pharmacie) ou 135/85 (domicile)
- < 130/80
- < 150 systolique
- Autre : _____

_____ MD

Date : _____